



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Les défis et les enjeux liés au maintien à domicile des aînés: une étude de cas en milieu urbain néo-brunswickois

Résumé présenté à
l'Association acadienne et francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick
en collaboration avec
le Secrétariat des aînés en santé et le Ministère des Affaires intergouvernementales de la province du Nouveau -Brunswick

par
Suzanne Dupuis-Blanchard, Ph.D.
École de science infirmière
Centre d'études du vieillissement

et
Majella Simard, Ph.D.
Département d'histoire et de géographie

Odette Gould, Ph.D.
Mount Allison University

Lita Villalon, Ph.D.
École de sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales

Photo: <http://www.dieppe.ca/GalleriePopUp.cfm?galleryID=5&photo=3>

Université de Moncton

Juin 2011

Objectifs

- *déterminer, au sein d'une communauté urbaine à dominance francophone les besoins et le degré de satisfaction des aînés vivant en milieu urbain quant à la question du maintien à domicile;*
- *dresser un inventaire des services actuels reliés au maintien à domicile en région urbaine;*
- *déterminer le degré d'accessibilité à ces services;*
- *dégager au sein de cette communauté les grandes tendances concernant l'évolution des comportements des aînés en matière de maintien à domicile;*
- *proposer des pistes de réflexion concernant les stratégies et les orientations qui pourraient être mises en œuvre en vue d'améliorer l'offre de services dans le domaine du maintien à domicile, notamment en milieu urbain.*

Résultats et recommandations

Tous les aînés que nous avons rencontrés expriment leur volonté de vieillir chez eux. En revanche, ils appréhendent le jour où ils devront quitter la maison familiale ou leur appartement. Le manque de services ou le peu de services offerts rendent le maintien à domicile très difficile pour les personnes en perte d'autonomie.

Les personnes âgées et les responsables des organismes communautaires associent le maintien à domicile à l'autonomie. On explique que la personne âgée doit être capable d'exercer ses activités de la vie quotidienne sans aide si elle entend demeurer à domicile. Il paraît logique de penser que cette définition du maintien à domicile se limite à la notion d'autonomie puisque le manque de services évoqué dans le cadre des entrevues menace la possibilité de vieillir chez soi. Cette vision restreinte du maintien à domicile est susceptible de contribuer à des transitions précoces à d'autres milieux d'hébergement tels que les résidences à besoins spéciaux.

Outre le fait que la personne âgée doit être autonome pour assurer son maintien à domicile, les responsables des organismes et les participants aînés s'accordent pour dire qu'il y a un manque de services pour favoriser le maintien à domicile. Premièrement, on signale la difficulté d'informer les gens des services existants et de rejoindre les aînés isolés. Les acteurs qui ont participé à l'étude demeurent conscients du manque d'initiatives de leur part pour faciliter le maintien à domicile. En dépit de cela, ils ne

prévoient pas mettre en place une stratégie éventuelle à destination des aînés. Tous mentionnent le besoin en matière de transport pour les personnes âgées. Des moyens de transport pour les rendez-vous médicaux existent certes, mais on en trouve très peu pour les sorties sociales. Pourtant, c'est ce type d'activités qui est offert par les clubs d'âge d'or, les associations d'aînés et la Ville de Dieppe. Dans un tel contexte, comment expliquer que les aînés ne peuvent pas avoir accès à ces activités puisqu'ils ne disposent d'aucun type de transport pour s'y rendre?

Enfin, tous les participants croient que la responsabilité du maintien à domicile revient en premier aux gouvernements provincial et fédéral, puis relève de la participation des municipalités ainsi que des personnes âgées et de leur famille. Cependant, les responsables des organismes interrogés semblent accorder peu d'importance à la satisfaction des besoins d'une population vieillissante dans un proche avenir.

À la suite de la rencontre des participants et de l'analyse des données, il importe à l'équipe de recherche de formuler des recommandations¹:

- 1) Arrêter une stratégie propre à faciliter le maintien à domicile des aînés en perte d'autonomie;
 - a. Réviser l'offre des services à domicile;
 - b. Revoir les ressources humaines dans le domaine de l'aide à domicile;
 - c. Sensibiliser davantage les municipalités et les membres de la communauté en général à l'importance de leur rôle quant au maintien à domicile des aînés;
- 2) Élaborer et mettre en œuvre une politique publique consacrée aux personnes âgées;
- 3) Fournir des services d'aide à la transition du milieu hospitalier à la maison;
- 4) Mettre en place les moyens et les outils nécessaires en vue de faciliter la transition «maison-appartement-foyer de soins» de façon à alléger ce cheminement aux personnes âgées les plus vulnérables;
- 5) Faciliter l'accès à un service de renseignements téléphoniques de type 9-1-1;

¹ Pour plus de détails à ce sujet, se reporter à la section consacrée aux recommandations du rapport proprement dit.

- 6) Accorder plus d'importance à la prévention de la maladie et à la promotion de la santé;
- 7) Mieux comprendre les besoins des baby-boomers et des jeunes personnes âgées;
- 8) Entreprendre une recherche plus vaste et plus globale portant sur la problématique du maintien à domicile au Nouveau-Brunswick de façon à mieux cerner les multiples composantes liées à ce phénomène en tentant compte de la diversité des contextes sociaux et économiques qui singularisent la situation du Nouveau-Brunswick;
- 9) Poursuivre, par le biais de la recherche, la quête d'information sur le maintien à domicile;
- 10) Offrir un service communautaire régulier de soins des pieds;
- 11) Repenser les possibilités de logement;
- 12) Offrir une prime aux médecins, aux infirmières praticiennes et aux infirmières, aux psychologues, aux ergothérapeutes et aux nutritionnistes pour encourager les visites à domicile;
- 13) Élaborer et mettre en application des stratégies qui permettront aux personnes âgées vivant à l'extérieur de la province de revenir au Nouveau-Brunswick pour y vivre leur retraite et aux personnes âgées du Nouveau-Brunswick de demeurer dans leur province.